

# Gestion d'un Grand Site de France

C'est une démarche qui repose sur la protection des sites classés. Les Grands Sites de France labellisés ou en projet ont en commun d'être des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930, intégré au code de l'Environnement en 2010, sur "*la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque*" pour une grande partie de leur territoire. La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat et fait partie des missions du ministre en charge de l'environnement.

**Pour mieux comprendre les enjeux de la gestion d'un Grand Site de France, n'hésitez pas à visionner la vidéo ci-dessous :**

*La gestion au coeur des Grands Sites de France* ^

**Pour plus d'info, rendez-vous directement sur le [site du Réseau des Grands Sites de France](#) ou sur celui du [ministère de l'environnement](#).**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**